

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 15 décembre 2023 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 07 décembre 2023.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Philippe BECHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Patrick FRANCOIS (suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIEILHE.

Pouvoirs :

- Mme Agnès AUDIGIER donne pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE.
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON.
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAUMONT.
- M. Jérôme LEBRAT donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD.
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Anthony BARRAULT, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, Mme Odile DOUZET, M. Bruno HILAIRE, M. Frédéric JACOUTON, M. Jean-Charles MANRIQUE M. Brice THIEBAUD.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 23
o Pour : 23
o Contre : 0
o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** les statuts du syndicat mixte Numérian en date du 15 décembre 2023 ;
- Vu** la convention de groupement de commande permanent de commandes du département de l'Ardèche jointe en annexe ;
- Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 07/12/2023 n'a pas atteint le quorum requis ;

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président ;

Considérant que le département de l'Ardèche a constitué un groupement de commandes ; que ce groupement de commandes a pour mission d'assurer la préparation et la passation des marchés et accords-cadres correspondant à des besoins récurrents dans un souci de cohérence, de coordination et d'optimisation des coûts ;

Considérant que l'adhésion à ce groupement de commande est ouverte aux personnalités morales par simple adhésion et liberté de retrait ; que cette adhésion est constatée par la signature de l'annexe 1 de la convention de groupement de commandes ; que cette signature doit faire suite à une délibération du Conseil Syndical approuvant l'adhésion du Syndicat Mixte Numérian ;

Considérant qu'il est proposé que le syndicat mixte Numérian adhère au groupement de commandes du département de l'Ardèche ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve l'adhésion au groupement de commandes du département de l'Ardèche ;**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 15 décembre 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD